



TABLE RONDE

La protection respiratoire en
période de pandémie

Jeudi le 28 mai

Bloc C: Efforts d'autres secteurs économiques

Présentation:

Utilisation d'APR sur les chantiers de construction

Par: René Leblanc, M.Sc., CRSP, ROH

Protection respiratoire sur les chantiers de construction

Par René Leblanc, M.Sc., CRSP, ROH



RESPONSABILITÉ / PLANIFICATION / PRÉPARATION



Site Web ACQ (acq.org)

L'employeur a un grand intérêt à bien planifier la reprise des travaux de ses chantiers de construction pour contrer la contamination en imposant des mesures d'hygiène rigoureuses proposées par la CNESST. Si cette planification n'est pas bien réalisée, l'impact pourrait être très grand pour l'employeur.

- Risque d'un arrêt des travaux en vertu de l'article 186 de la LSST :
 - S'il y a un arrêt des travaux par la CNESST, les travailleurs sont réputés être au travail et ont droit à leur salaire et aux avantages liés à leur travail tant que la CNESST n'autorisera pas la reprise des travaux;
- Risque d'infraction par les autorités compétentes (CNESST);
- Risque de suspension de la licence de l'entrepreneur par la RBQ.

IMPACTS DE LA RÉOUVERTURE DES CHANTIERS



- Redémarrage de l'économie
- Retour des travailleurs

- Risque d'exposition des travailleurs et proches

- Impacts des chantiers
 - Planification
 - Coordination
 - Exécution
 - Employés / sous-traitants
 - Livrables
 - Entraves
 - Délais
 - Budgets
 - Pénalités
 - Autres

TOUT METTRE EN ŒUVRE POUR MINIMISER LES RISQUES!

DÉFIS (entre autres)

Norme / dose vs charge virale

Symptômes / Asymptomatique

Épidémiologie / Enquête de contact

Distanciation / Réorganisation

- Aires de travail
- Aires de repas
- Aires de pauses
- Aires de lavage des mains

Surfaces de contact

- partage d'outils/équipements

Sous-traitants

Espaces clos, travaux en hauteur, ... : Plan de sauvetage éprouvé

MESURES GÉNÉRALES (Coronavirus) / Contrôle administratif



- **D**istancer les temps de départ et d'arrivée des travailleurs au chantier;
- **V**érifier l'état de santé des travailleurs et des visiteurs qui entrent sur le chantier en faisant remplir un questionnaire quotidiennement
- **T**enir à jour la liste des numéros de téléphone de tous les travailleurs qui viennent au chantier.
- **I**nstaller des affiches à toutes les entrées du site;
- **M**ettre en place un registre d'entrée à remplir obligatoirement;
- **R**especter la distanciation physique de 2 mètres
 - Planification des travaux, reorganisation du travail
- **R**endre le lavage des mains obligatoire en entrant sur le chantier et en sortant du chantier;
- **S**uggérer le port des lunettes de sécurité et/ou de visières;
- **I**mposer un accès limité aux travailleurs du chantier uniquement (annexe B - Affiche personnel autorisé).

IMPORTANT : Un travailleur développant des symptômes liés à la COVID-19 doit informer le responsable du chantier immédiatement et enclencher le protocole d'isolation (ACQ : Annexe C - Diagramme décisionnel et questionnaire d'enquête).

PLANIFIER / ORGANISER



Mesures générales / minimiser contact - retraçage

- Qui fait quoi?
- Où?
- Quand?
- Dans quel équipement? Même personne si possible (ex. pelle mécanique)
- Avec qui? Minimiser les regroupements, minimiser les échanges

EXPOSITION AUX "PARTICULES"

Exposition typiques de particules sur les chantiers

Silice	Filtre P100
Amiante	Filtre P100
Poussières	N95
PM10/PM2,5	N95
Plomb	Filtre P100
Moisissures	Filtre P100
Fientes	Filtre P100

MESURES D'INGÉNIERIE



- Arrosage pour minimiser les poussières
- Ventilation et pression négative sur certains chantiers
- Barrières physiques, structures, clôtures, enclos, tentes
- Méthodes de travail alternatives, repenser le travail différemment

Utilisation des masques sur un chantier de construction

- N95 : les gros joueurs ont donné leur équipements au réseau de la santé
- P100 (amiante et silice)
- **Le Québec est avant-gardiste dans l'utilisation du P100 pour les travaux en présence de silice, ailleurs, on utilise le N95**
- *KN95 (reprend fit-test)*
- N95 (usage principal contrôle général des poussières et particules)



Si nécessaire 2 travailleurs à moins de 2 mètres

INSPQ : Recommandations intérimaires concernant le secteur de la construction (5 mai 2020)



Si les tâches nécessitent absolument d'être à moins de 2 mètres d'une autre personne ou plus pour une période de plus de 15 minutes sans barrière physique :

- **Le port du masque de procédure (chirurgical) et de lunettes de protection (protection oculaire) ou d'une visière doit être privilégié en plus des gants habituellement portés.**

Cette mesure est recommandée seulement si le port des lunettes ou visière ne représente pas un risque pour la sécurité des travailleurs (ex. : problème de diffraction de la lumière).



DÉCONTAMINATION / RÉUTILISATION

- Les cartouches P100 de style « crêpe » ou « beigne » sont uniquement décontaminables par **autoclave**, ce que la plupart n'ont pas. Donc, jeter après chaque usage devient coûteux et complexe en approvisionnement!



- Les cartouches P100 7093 rectangle gris sont décontaminables par lingettes humides très facilement.



lien vidéo officiel pour démontrer comment nettoyer les demi-masques et masques plein visage :

<https://www.irsst.qc.ca/publications-et-outils/video/i/100449>

DISPONIBILITÉ



Masques N95 :

Difficulté d'approvisionnement

Masque Chirurgicaux :

Disponible sans problème

Demi masque P-100:

Disponible avec un délai de plusieurs semaines voir plus d'un 1 mois

Cartouche plastique rectangulaire de type cassette :

Problématique au niveau de l'approvisionnement

CONCLUSION



Défis / **Adaptation** / Flexibilité